

Conditions générales de licence de PDF Tools AG pour l'utilisation de logiciels

Version 2.5 - valable à partir du 1^{er} janvier 2019

1 Avant-propos / Préambule

Ces conditions générales de licence s'appliquent à l'utilisation de logiciels de PDF Tools AG par des personnes physiques ou morales (ci-après dénommés «licencié»).

En commandant ou en téléchargeant, le licencié reconnaît la validité de ces conditions générales de licence.

Si le licencié n'accepte pas les conditions générales de licence, il n'est pas autorisé à utiliser un logiciel de PDF Tools AG.

Les dispositions divergeant des conditions générales de licence requièrent le consentement écrit préalable de PDF Tools AG.

2 Définitions

2.1 Composants

¹ Les composants sont des logiciels conçus comme des éléments de solutions logicielles auxquelles ils sont intégrés. On différencie deux types de composants : les API et les shell tools.

2.2 Solutions

¹ Les solutions sont des logiciels capables de fonctionner de manière indépendante sur l'infrastructure du client. Elles fournissent des services de traitement de PDF. Ces services se présentent sous la forme de services Web, de répertoires de fichiers et de messagerie surveillés ainsi que d'autres offres.

2.3 Installation, système d'exploitation

¹ Un système d'exploitation est une condition requise pour le fonctionnement du logiciel installé.

² Une installation d'un système d'exploitation est effectuée sur un ou plusieurs ordinateurs réels ou virtuels.

³ L'utilisation du logiciel licencié sur une installation d'un système d'exploitation représente une (1) installation.

3 Éléments du contrat

¹ La facture de PDF Tools AG et les accords écrits conclus avec PDF Tools AG font partie intégrante du présent contrat de licence.

² Ces éléments du contrat désignent entre autres le logiciel licencié, la version licenciée du logiciel, le nom et lieu du licencié et le montant des frais de licence.

4 Droits d'utilisation du licencié

¹ L'étendue des droits d'utilisation du licencié est déterminée par le type de licence conclu ainsi que par les Conditions générales de licence et les éventuels autres accords écrits conclus avec PDF Tools AG.

² Si le type de licence conclu avec le licencié n'autorise pas expressément l'utilisation du logiciel licencié pour des tiers et / ou l'attribution de sous-licences, le droit d'utilisation du licencié comprend un droit non exclusif et non transmissible d'utilisation du logiciel licencié pour un usage personnel. La cession de licences à des tiers, dont font entre autres partie les filiales et autres entreprises liées au licencié, est expressément exclue.

³ Le nombre maximal de copies du logiciel que le licencié est autorisé à utiliser est limité au nombre de licences achetées selon le document de facture ou l'accord écrit conclu avec PDF Tools AG.

⁴ L'utilisation du logiciel licencié est limitée à des plateformes de systèmes d'exploitation spécifiques. Cette limitation est mentionnée par la désignation exacte du logiciel licencié dans le document de facture ou l'accord écrit conclu avec PDF Tools AG.

⁵ L'utilisation du logiciel licencié et – selon le type de licence – l'intégration du logiciel licencié dans des applications du licencié pour un usage personnel sont autorisées dans le cadre de la licence conclue.

⁶ Le licencié est tenu de s'assurer que le logiciel licencié est utilisé uniquement dans le cadre de l'accord conclu et uniquement par des personnes autorisées.

5 Types de licences

¹ Le type de licence détermine le type d'utilisation du logiciel licencié. PDF Tools AG propose les types de licences mentionnés dans le présent chiffre. Le type de licence conclu avec le licencié ainsi que l'étendue du droit d'utilisation du licencié résultent de la facture et / ou de l'accord contractuel.

² La licence acquise pour le logiciel licencié est activée par une clé de licence autorisant l'utilisation du logiciel correspondant à cette licence.

5.1 Licence d'exécution

¹ Une licence d'exécution est requise pour l'utilisation productive du logiciel licencié sur la plateforme du système d'exploitation du licencié. L'utilisation productive dans un service Web (voir licence SaaS) ou dans une application Web (voir licence d'application Web) est exclue.

² Une licence d'exécution est requise pour chaque installation sur une plateforme du système d'exploitation (physique ou virtuelle).

³ Selon le type de produit, la licence d'exécution est, sauf stipulation écrite contraire, limitée comme suit:

Une licence pour composants limite le nombre d'installations.

Une licence pour solutions limite le nombre de pages par an (rendement) et / ou le nombre de processus de traitement parallèles.

5.2 Licence développeur

¹ La licence développeur permet à un développeur d'applications d'utiliser le logiciel pour développer le logiciel du licencié. Pour cela, le logiciel licencié est intégré dans le logiciel d'application via une interface de programmation.

² Une licence développeur est attribuée pour chaque poste de travail d'un développeur.

³ Une licence développeur n'est valable qu'en combinaison avec une licence d'exécution et ne doit pas être utilisée en tant que telle.

5.3 Licence de test

¹ Une licence de test est requise pour une utilisation non productive telle que l'assurance qualité, les mesures de performance, les tests de concepts, etc.

² Une licence de test implique une infrastructure de test séparée.

³ Une licence de test n'est valable qu'en combinaison avec une licence d'exécution et ne doit pas être utilisée en tant que telle.

5.4 Licence d'évaluation

¹ Une licence d'évaluation sert exclusivement à clarifier l'adéquation du logiciel à licencier.

² Une licence d'évaluation ne doit pas être utilisée pour le développement, l'utilisation productive ou tout autre but que l'évaluation.

³ La licence d'évaluation est valable 30 jours. La clé de licence permet de limiter le fonctionnement du logiciel licencié à cette durée.

⁴ Si le logiciel licencié est utilisé avec une clé de licence d'évaluation, le logiciel licencié ajoute un marquage (filigrane) à tous les fichiers de sortie.

5.5 Licence de projet

¹ Une licence de projet est une licence d'exécution limitée à la durée d'utilisation figurant sur le document de facture.

² Après expiration de la durée d'utilisation conclue et pour d'autres projets, une autre licence de projet ou licence d'exécution doit être acquise.

5.6 Licence OEM

¹ Une licence OEM permet au licencié d'intégrer le logiciel licencié dans un produit logiciel du licencié utilisé par les clients du licencié.

² L'utilisation du logiciel licencié est limitée à des plateformes de systèmes d'exploitation spécifiques.

³ Les droits exacts de la licence OEM ainsi que d'autres droits et obligations des parties relativement à la licence OEM sont définis dans un accord OEM séparé.

5.7 Licence d'application Web

¹ Une licence d'application Web est requise lorsque le logiciel licencié fonctionne comme élément d'une application Web (composant logiciel) du licencié sur un serveur Web et qu'il est utilisé par les utilisateurs dans un navigateur Web.

² La licence d'application Web permet d'utiliser le logiciel licencié tel qu'il est mentionné dans le document de facture.

5.8 Licence SaaS

¹ Une licence SaaS (Software as a Service) est requise lorsque le logiciel licencié fonctionne comme élément d'un service Web du licencié et qu'il est utilisé par les clients du licencié.

² Les droits exacts de la licence SaaS ainsi que d'autres droits et obligations des parties relativement à la licence SaaS sont définis dans un accord de fournisseur de service distinct.

6 Types de produits

Les produits proposés par PDF Tools AG sont répartis en deux catégories : composants et solutions.

6.1 Composants

API : Une API (Application Programming Interface ou interface de programmation applicative) est un composant logiciel utilisé par les programmeurs. Elle fournit des fonctions produit spécifiques pour le traitement programmatique.

Shell Tool : Un Shell Tool est un composant logiciel qui se lance via la ligne de commande. Il fournit des fonctions produit spécifiques pour le traitement programmatique et permet aux experts d'exécuter des processus de traitement ou d'automatiser au moyen de Shell-Scripts.

6.2 Solutions

Voir définition 2.2

6.3 Produits pour ordinateur de bureau

Les produits pour ordinateur de bureau sont des logiciels indépendants installés sur un système d'exploitation client et conçus pour être utilisés directement par l'utilisateur.

7 Audit

¹ Le licencié est tenu d'effectuer un audit personnel à la fin d'une année contractuelle. Pour les composants, le licencié est tenu d'indiquer à PDF Tools AG le nombre d'installations qu'il a effectuées. Pour les solutions, le nombre d'installations et le nombre de pages réellement traitées indiqués par le compteur de pages doivent être communiqués.

² PDF Tools AG a le droit, dans le cadre d'un audit formel, d'effectuer un contrôle de l'utilisation du logiciel licencié. Un audit formel effectué par PDF Tools AG doit être annoncé au licencié au moins 5 jours ouvrés à l'avance par écrit. Cet audit peut être réalisé par PDF Tools AG personnellement ou par l'un de ses représentants mandatés. Si un audit formel révèle que la licence n'a pas été utilisée correctement par le licencié, ce dernier dispose de 10 jours pour commander une licence correcte et payer tous les montants dus.

8 Droits de propriété intellectuelle

¹ Le licencié reconnaît et confirme que le logiciel licencié ainsi que les documentations et clés de licence contiennent des secrets d'affaires et des informations confidentielles et que ces derniers, ainsi que les droits de protection de la propriété intellectuelle et industrielle, sont la propriété de PDF Tools AG.

² Concernant les secrets d'affaires et les informations confidentielles ainsi que les informations qui ne sont pas connues de tous se rapportant à la sphère économique de PDF Tools AG et auxquelles il a eu accès lors de la réalisation de son contrat (par exemple des bibliothèques du

logiciel) et le contenu concret du contrat, le licencié est tenu de les traiter de manière confidentielle, de ne pas les rendre accessibles à des tiers, entièrement ou partiellement, et de ne pas les publier.

³ Le licencié doit également imposer cette obligation à ses collaborateurs et sous-traitants. Le licencié est tenu de protéger cette confidentialité autant qu'il assure la protection de son propre matériel confidentiel.

⁴ Le licencié n'est pas autorisé à post-développer ou à convertir les codes du logiciel licencié, ni à tenter de le faire. Il n'a pas le droit d'autoriser ou d'encourager de telles pratiques, ni de permettre à d'autres de le faire.

9 Protection de la marque

¹ 3-Heights™ est une marque déposée de PDF Tools AG.

² Le licencié n'est pas autorisé à utiliser la marque déposée «3-Heights™» sans le consentement de PDF Tools AG.

10 Garantie et responsabilité

10.1 Garantie

¹ PDF Tools AG confirme que le logiciel correspond à la dernière version valable et éprouvée au moment de l'achat de la licence.

² Si, dans les trente (30) jours suivant la date de la facture du logiciel inchangé, des erreurs importantes surviennent sur un système d'exploitation appropriée, le licencié a le droit d'exiger une version de correction. Une erreur importante existe lorsque le logiciel ne peut pas être utilisé de manière productive.

³ Toute autre garantie est exclue dans les limites consenties par la loi.

10.2 Droit de retour

¹ Si le programme contient des défauts inacceptables, c'est-à-dire s'il n'est pas en mesure de réaliser des applications, fonctions et prestations comme il a été garanti ou prévu pour l'utilisation conforme aux prescriptions, le licencié peut retourner le programme et la documentation contre remboursement des frais de licence. Il doit confirmer par écrit lors du retour que toutes les copies du programme ont été supprimées et qu'il a cessé de les utiliser. PDF Tools AG est autorisée à contrôler ces faits sur place.

² Le droit de restitution expire trente (30) jours après l'entrée en vigueur de l'accord de licence.

10.3 Garantie juridique / indemnisations en cas de modifications du logiciel

¹ PDF Tools AG s'oppose, à ses risques et périls, aux prétentions de tiers pour violation de droits de propriété intellectuelle. Si un tiers engage une procédure judiciaire contre PDF Tools AG, ce dernier en informera le licencié.

² Si le tiers fait valoir ses revendications directement à l'encontre du tiers, ce dernier est tenu d'en informer immédiatement PDF Tools AG. Dans ce cas, PDF Tools AG prend en charge la gestion de la procédure conformément aux dispositions de la loi applicable à la procédure.

³ Si des revendications de droits de protection entraînent l'impossibilité complète ou partielle pour le licencié d'utiliser le logiciel, PDF Tools AG a le choix entre remplacer le logiciel standard par un autre ou modifier ses services de manière à ce que ces derniers n'enfreignent aucun droit de tiers tout en continuant à satisfaire à l'étendue des services conclue contractuellement ou à fournir à ses frais une licence au tiers. Si PDF Tools AG ne met pas en œuvre l'une de ces solutions, le licencié peut résilier le contrat avec effet immédiat. Il n'existe pas d'autres prétentions du licencié.

⁴ Si le licencié doit répondre lui-même de l'infraction aux droits de protection, toute revendication envers PDF Tools AG est exclue. PDF Tools AG n'est notamment pas responsable de la revendication de l'ensemble des droits de brevet et de protection résultant d'une version du logiciel licencié qui aurait été modifiée ou mélangée avec d'autres parties de logiciels.

⁵ Le licencié indemnise PDF Tools AG pour tous les dommages et demandes de dédommagements résultant de la modification ou du mélange du logiciel licencié avec d'autres parties de logiciels.

10.4 Limitation de responsabilité

¹ PDF Tools AG est responsable dans le cas de dommages résultant directement d'une négligence grave ou intentionnelle prouvée lors de la fourniture de services dans le cadre du présent contrat. Sa responsabilité est engagée jusqu'à hauteur du dommage subi, au maximum toutefois jusqu'au montant des frais de licence pour un an payés par le client pour le logiciel ayant causé le dommage.

² Dans la mesure admise par la loi, PDF Tools AG décline toute responsabilité pour les négligences légères, dommages indirects, dommages consécutifs ou pertes de données. PDF Tools AG ne pourra notamment pas être tenue pour responsable des résultats générés avec le programme / logiciel, de la perte de bénéfices ou de tout autre dommage pécuniaire du licencié. Pour les dommages corporels, PDF Tools AG engage sa responsabilité selon les dispositions légales.

11 Maintenance

11.1 Services de maintenance, début et durée

¹ Le licencié peut conclure en option avec PDF Tools AG, moyennant paiement de frais de maintenance, la fourniture de services de maintenance. Dans ce cas, le licencié est autorisé, pendant la période de maintenance, à actualiser le logiciel licencié avec de nouvelles versions, à l'utiliser dans le cadre des conditions de licence et à obtenir une assistance technique.

² Le service des prestations de maintenance est disponible dès la livraison du logiciel licencié et, sauf stipulation contraire, sa durée de validité est de un (1) an. Une fois cette année écoulée, le service de maintenance est automatiquement renouvelé d'une année si le licencié ne l'a pas résilié par écrit en respectant un délai de résiliation de trente (30) jours pour la fin de l'année de maintenance.

³ Pour un même produit ou un lot de produits: soit toutes, soit aucune des licences utilisées par le preneur de licences sont/n'est sous maintenance.

11.2 Montant des frais de maintenance

¹ Sauf stipulation contraire, les frais de maintenance s'élèvent, pour la durée d'une année, à 20% des frais de licence convenus.

² En cas de frais de maintenance annuels inférieurs à 100 euros, un montant minimal de 100 euros est facturé pour les renouvellements.

³ PDF Tools AG se réserve le droit de modifier les frais de maintenance au cours des années suivantes en fonction de l'utilisation réelle.

11.3 Assistance technique

¹ L'assistance technique consiste à répondre aux questions par courrier électronique entre 8h00 et 16h00 UTC, du lundi au vendredi, et se limite à enregistrer les erreurs signalées, à clarifier si les erreurs ont été causées par le logiciel licencié et à apporter une aide pour trouver des solutions de contournement et, dans le cadre de mises à jour, à livrer des versions corrigées du logiciel licencié si ce dernier est à l'origine des erreurs.

² L'assistance technique est garantie si l'erreur peut être reproduite sur un ordinateur de PDF Tools AG et si le logiciel licencié n'a pas été modifié. La formation n'est pas comprise dans les services de maintenance.

11.4 Nouvelles versions du logiciel licencié

¹ Si le licencié a conclu un contrat de maintenance selon le présent chiffre 10, il est autorisé à acquérir de nouvelles versions du logiciel licencié lorsque celles-ci sont mises à disposition par PDF Tools AG.

² Le licencié reçoit une (1) copie de la nouvelle version du logiciel licencié. PDF Tools AG livre des versions Long-Time-Support (LTS) marquées du logiciel licencié et fournit, jusqu'à 24 mois après la première parution, une assistance sous forme de support technique et d'élimination des défauts.

11.5 Résiliation extraordinaire ou interruption du service de maintenance

¹ PDF Tools AG peut interrompre ou cesser à tout moment la fourniture de services de maintenance si le licencié ne satisfait pas à ses obligations comme le paiement des frais de licence ou de maintenance ou à d'autres obligations contractuelles.

12 Protection des données

¹ En passant sa commande, le licencié est informé et consent que ses données personnelles telles que son nom, son prénom, son adresse de facturation, son adresse d'installation et de livraison, éventuellement son numéro de téléphone, son adresse e-mail, ses coordonnées bancaires ainsi que les critères permettant de l'identifier, les données relatives au début, à la fin et à l'étendue de l'utilisation respective peuvent être collectées par PDF Tools AG dans le cadre de la commande et à des fins d'exécution du contrat / d'amélioration de l'offre et que ces dernières peuvent également être utilisées, le cas échéant dans des relations avec l'étranger si cela est requis pour la réalisation du contrat.

13 Modification et durée

¹ Les Conditions générales de licence peuvent être modifiées à tout moment par PDF Tools AG. Les Conditions générales de licence convenues lors de la conclusion du contrat s'appliquent.

14 Clause Salvatrice

¹ Si une clause du présent accord est déclarée non valable par un tribunal compétent, cela n'a pas d'incidence sur les autres clauses de l'accord.

² La clause non valable doit alors être remplacée par une clause se rapprochant le plus possible du contenu de la solution initiale.

15 Droit applicable et juridiction compétente

¹ Le présent contrat est soumis au droit suisse.

² La juridiction compétente pour les actions intentées contre le fournisseur de la licence est exclusivement le siège social de PDF Tools AG.